

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 2289, 2290, 2291 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2289 intitulé : *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)*;
- Règlement numéro 2290 intitulé : *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation*;
- Règlement numéro 2291 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)*.

Les règlements 2290 et 2291 entrent en vigueur le 3 décembre 2024 et le règlement 2289 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Les règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 3 décembre 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate